



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 123 et 124 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2006-2007

Gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de manière détaillée au début de sa soixantième session de la question de la levée du gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées pour le reste de l'exercice biennal 2004-2005.

Les taux élevés de vacance de postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées ont occasionné de sérieuses difficultés sur le plan de l'exécution des programmes dans l'ensemble du Secrétariat. Le taux de rotation du personnel entre les bureaux et départements a été extrêmement élevé. Il a été particulièrement difficile de pourvoir les postes vacants dans les domaines qui nécessitent des compétences spécialisées ou de l'expérience. Des mesures à court terme ont été prises pour remédier à ces problèmes, notamment le recours accru à l'emploi de vacataires et le paiement d'heures supplémentaires au personnel existant. Toutefois, l'expérience a montré que ces mesures temporaires n'étaient pas viables à long terme. Il est donc recommandé de lever le gel du recrutement.

* La présentation du rapport a été retardée du fait qu'il a fallu obtenir des contributions de la part des départements et bureaux.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/270, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de suspendre la procédure de recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux pour l'exercice biennal 2004-2005, sauf pour le personnel des services de sûreté et de sécurité et les assistants d'édition (opérateurs de traitement de texte) dans les fonctions linguistiques, et de lui rendre compte de progrès accomplis et des effets de ces mesures dans le contexte de ses rapports sur l'exécution du budget. Le Secrétaire général a indiqué, dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, qu'au vu des difficultés qu'occasionnait le gel du recrutement, il serait présenté à l'Assemblée générale, vers la fin 2005, un rapport recommandant, s'il y avait lieu, la levée du gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées pour le reste de l'exercice biennal. Au paragraphe 7 de la section VIII de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a pris note de la teneur du paragraphe pertinent du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578, par. 42) et prié celui-ci de lui rendre compte de manière détaillée de cette question au début de sa soixantième session. Le présent rapport est donc présenté en application de la résolution 59/276.

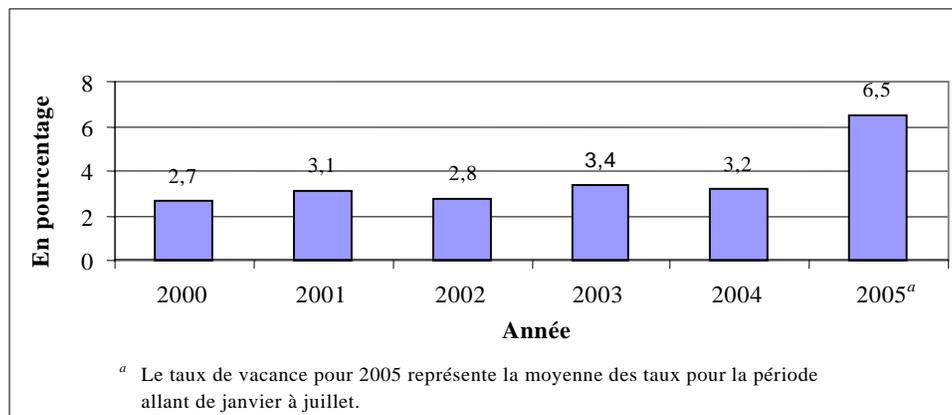
II. Analyse des taux de vacance de postes

2. Du fait du gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, les postes vacants ont été pourvus au moyen de la réaffectation ou de la promotion de fonctionnaires, ce qui a généralement entraîné d'autres vacances. Les postes sont devenus vacants du fait de l'affectation de fonctionnaires à d'autres bureaux ou de la cessation de service de fonctionnaires ayant atteint l'âge normal de départ à la retraite. Ainsi, alors que la répartition des postes vacants par programme et entre les programmes a fluctué au cours de l'exercice biennal, le taux de vacance des postes visés par le gel a sensiblement augmenté.

3. L'expérience relative à la gestion des vacances de poste en 2004 est décrite de façon détaillée aux paragraphes 39 à 42 du premier rapport sur l'exécution du budget (A/59/578), où l'on trouve également des indications sur l'incidence du gel du recrutement. À la fin de l'exercice biennal 2002-2003, parmi les postes d'agent des services généraux inscrits au budget ordinaire, on comptait 151 vacances. Suite aux décisions prises par l'Assemblée générale en décembre 2004, qui avaient essentiellement pour objet de renforcer les services de sécurité et de sûreté, quelque 361 postes de la catégorie des services généraux ont été ajoutés au tableau d'effectifs financés par le budget ordinaire. À la fin de janvier 2005, le nombre de postes d'agent des services généraux inscrits au budget ordinaire qui se trouvaient vacants était passé à 416. Étant donné que le gel du recrutement ne s'appliquait pas au personnel des services de sécurité et de sûreté, et compte tenu des efforts déployés en vue de pourvoir rapidement les postes dans ces services, le nombre total de postes d'agent des services généraux inscrits au budget ordinaire qui se trouvaient vacants à la fin de juillet 2005 a été ramené à 315. Ainsi, en juillet 2005, le taux de vacance de postes de la catégorie des services généraux était de 5,7 %, ce qui représente un taux bien supérieur à ceux de 2004 et des années précédentes.

4. On trouvera dans le graphique ci-après les taux de vacance de postes annuels moyens pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées au cours des dernières années. Comme il ressort de ce graphique, du fait du gel du recrutement, les taux de 2005 sont en moyenne deux fois supérieurs aux taux des années précédentes.

Taux de vacance de postes annuel moyen pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées



5. Compte tenu des taux de vacance appliqués aux nouveaux postes et aux postes permanents aux fins de l'établissement du budget, des taux composites de 3,9 % et 5,8 % ont été retenus pour les postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées pour 2004 et 2005, respectivement. Or, les taux effectifs de vacance de postes ont été de 3,2 % pour 2004 et de 6,5 % pour la période de janvier à juillet 2005. Ainsi, alors qu'en 2004, le taux effectif a été inférieur au taux retenu aux fins de l'établissement du budget, celui de 2005 a dépassé ce dernier taux. Le taux enregistré au cours de la deuxième année de l'expérience tend donc à compenser l'écart négatif de la première année.

6. On trouvera dans l'annexe au présent document une liste complète, par chapitre budgétaire, des taux de vacance au 31 juillet 2005.

III. Évaluation de l'incidence du gel du recrutement

7. Au début de l'exercice biennal, l'incidence du gel du recrutement a été limitée en raison, dans une large mesure, de l'aboutissement des procédures de recrutement engagées pour des postes déjà vacants (pour lesquels l'avis de vacance avait été publié en 2003). En outre, il a été initialement possible de pourvoir certains postes vacants en procédant à des réaffectations, soit au sein d'un même bureau, soit entre bureaux d'un même lieu d'affectation. Toutefois, dès le deuxième trimestre 2004, plusieurs départements ont fait état de difficultés croissantes.

8. Les départements se sont fait une concurrence acharnée pour obtenir du personnel et les taux de rotation du personnel ont été élevés. Il a été pratiquement impossible de planifier le renouvellement des effectifs de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, faute de pouvoir recruter des agents aux

classes de début. Il est arrivé fréquemment qu'un candidat admissible ayant postulé à un poste vacant dans un bureau soit sélectionné par un autre bureau avant que la procédure de sélection soit achevée. Dans une telle situation, si aucun autre candidat du fichier Galaxy ne remplit les conditions requises pour le poste, un nouvel avis de vacance doit être publié, ce qui rallonge la période pendant laquelle le programme est exécuté avec un effectif réduit. Une charge de travail accrue a pesé sur les directeurs de programmes, qui ont dû consacrer un temps excessif au processus de recrutement. Les départements et bureaux ont passé beaucoup trop de temps à régler le problème des postes vacants et à former le personnel nouvellement affecté.

9. Les vacances de postes ont été extrêmement difficiles à pourvoir dans certains domaines spécialisés. Ainsi, le recrutement de graphistes, de spécialistes de la publication assistée par ordinateur et d'assistants de production audiovisuelle n'a pas été aisé. Dans certains cas, les postes vacants nécessitaient un ensemble de compétences et de connaissances linguistiques qu'aucun candidat interne ne possédait. Des avis de vacance ont été publiés et, souvent, republiés pour ces postes, mais il a fallu abaisser le niveau de compétence exigé de sorte que les meilleurs candidats internes disponibles puissent être acceptés. La pénurie de candidats qualifiés et la nécessité fréquente de publier plus d'une fois les avis de vacance a entraîné d'importants retards dans l'affectation de personnel aux postes vacants.

10. Il a parfois été difficile de trouver les candidats expérimentés nécessaires pour maintenir le niveau des dotations en effectifs dans un large éventail de domaines tels que la coordination des activités d'aide humanitaire, l'appui opérationnel aux activités relatives aux droits de l'homme et l'organisation des réunions et ateliers nécessaires à l'exécution des programmes ainsi que les services d'appui à ceux-ci. Des difficultés ont également été signalées dans différents domaines de l'administration, notamment dans celui de la gestion des installations, où des retards ont été enregistrés au niveau du traitement des bons d'intervention et de la fourniture de services de dépannage.

11. Un des services qui a le plus souffert du gel du recrutement est le sous-groupe des plantons du Groupe du courrier au Bureau des services centraux d'appui. Il existe dans ce sous-groupe une forte concentration de postes d'agent des services généraux de niveau subalterne. Au cours de l'exercice biennal, le personnel de ce sous-groupe a été attiré par des postes de niveau plus élevé qui étaient devenus vacants dans d'autres bureaux. De plus en plus d'agents de niveau subalterne acceptant des postes dans d'autres services, la pénurie de personnel dans le sous-groupe s'est aggravée et le service de courrier a dû être restreint. Avec 30 % de personnel en moins, le sous-groupe des plantons a réduit le nombre de ses tournées de trois à deux par jour, voire, à certaines périodes, à une seule par jour. En outre, le sous-groupe n'est plus en mesure de fournir des services spécialisés aux grandes conférences et, comme c'était la coutume, aux différents bureaux qui ont besoin de tels services pendant l'Assemblée générale. La qualité que l'on attend normalement des services ne peut plus être maintenue. Faute de personnel suffisant, on a de plus en plus recours aux heures supplémentaires, ce qui a des conséquences néfastes sur le moral, la santé et la motivation du personnel. Ainsi, on constate que le nombre de jours de congé de maladie et de congé pour motif familial a augmenté.

12. Face au gel du recrutement, les départements ont pris un certain nombre de mesures temporaires. Dans certains cas, ils ont abaissé le niveau de compétence requis pour un poste et accepté le meilleur candidat disponible. Ils ont davantage

recouru aux heures supplémentaires et à l'emploi de vacataires, généralement pour des périodes de six mois. Les administrateurs se sont acquittés simultanément des fonctions attachées à leur poste et de fonctions d'appui. Le volume de travail accru a nui au moral du personnel. Certains bureaux ont reformulé leurs priorités autant qu'il était possible, concentrant leurs efforts sur les tâches opérationnelles et remettant à plus tard l'élaboration de rapports. Pour résumer, si le recours à des vacataires et, dans certains cas, à des stagiaires, a permis de remédier en partie aux problèmes sur des périodes de courte durée, le gel du recrutement s'est traduit par des retards dans l'exécution des programmes et, souvent, par le non-respect des délais prescrits. De telles mesures ne peuvent être perpétuées.

13. En ce qui concerne les questions à moyen et long terme, le rapport entre le nombre d'agents des services généraux et le nombre d'administrateurs continue de faire l'objet d'un examen. Au paragraphe 72 de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale a constaté avec préoccupation qu'il y avait dans les commissions régionales une proportion élevée d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Dans un certain nombre de cas, on s'est efforcé de traiter la question dans le contexte de l'examen des besoins en personnel à inscrire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [voir le tableau 18.27 du document A/60/6 (Sect. 18)]. L'examen d'ensemble des besoins en personnel a débouché sur une importante restructuration du tableau d'effectifs pour 2006-2007, qui s'est traduite par une réduction de 92 postes dans la catégorie des services généraux et l'addition de 82 postes dans la catégorie des administrateurs.

14. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2006-2007, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué que, tout en étant fermement convaincu que certaines fonctions propres à la catégorie des services généraux pourraient être fusionnées ou que des postes pourraient être supprimés du fait des progrès des technologies de l'information et des mesures prises pour réduire les doubles emplois et les procédures administratives inefficaces, il pensait que le gel général du recrutement dans cette catégorie avait peut-être été trop large. En conséquence, le Comité consultatif a recommandé que le gel du recrutement soit levé (voir A/60/7, par. 83). Le Comité a aussi noté que les taux de vacance de postes proposés dans la catégorie des services généraux pour 2006-2007 anticipent la levée du gel du recrutement.

15. Le Comité consultatif a recommandé en outre que soit entreprise une analyse détaillée des fonctions exercées par les agents des services généraux, afin de pouvoir déterminer plus précisément les postes qui pourraient être supprimés sans que l'activité de l'Organisation en pâtisse. Un consultant a été engagé pour examiner la question relative au rapport entre le nombre d'agents des services généraux et le nombre d'administrateurs. On prévoit qu'il sera rendu compte des résultats de cet examen dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.

IV. Conclusions et recommandation

16. Compte tenu du laps de temps nécessaire à la publication des avis de vacance de postes et à la procédure de recrutement, la levée du gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories

apparentées pendant le dernier trimestre 2005 n'entraînerait aucun coût supplémentaire au titre de l'exercice biennal 2005-2006. En ce qui concerne l'exercice biennal 2006-2007, le taux normal de vacance de postes pour la catégorie des services généraux (1,5 %) utilisé aux fins de l'établissement du projet de budget-programme pour 2006-2007 anticipe la levée du gel du recrutement; en conséquence, la mesure n'aurait aucune incidence financière supplémentaire au cours de l'exercice biennal à venir. Il est donc recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lever le gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées à compter du 1^{er} décembre 2005.

Annexe

Postes vacants au 31 juillet 2005 par rapport aux postes approuvés dans le budget ordinaire 2004-2005

Chapitre du budget	Administrateurs			Agents des services généraux			Total		
	Postes approuvés	Postes vacants	Taux	Postes approuvés	Postes vacants	Taux	Postes approuvés	Postes vacants	Taux
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	70	6	8,6	79	4	5,1	149	10	6,7
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	950	52	5,5	964	50	5,2	1 914	102	5,3
3. Affaires politiques	140	16	11,4	127	10	7,9	267	26	9,7
4. Désarmement	35	4	11,4	20	1	5,0	55	5	9,1
5. Opérations de maintien de la paix	52	3	5,8	329	26	7,9	381	29	7,6
6. Utilisations pacifiques de l'espace	15	1	6,7	5	–	0,0	20	1	5,0
7. Cour internationale de Justice	45	4	8,9	53	1	1,9	98	5	5,1
8. Affaires juridiques	85	5	5,9	61	3	4,9	146	8	5,5
9. Affaires économiques et sociales	318	18	5,7	224	9	4,0	542	27	5,0
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10	1	10,0	4	1	25,0	14	2	14,3
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	19	3	15,8	11	2	18,2	30	5	16,7
12. Commerce et développement	228	7	3,1	167	8	4,8	395	15	3,8
14. Environnement	29	1	3,4	17	1	5,9	46	2	4,3
15. Établissements humains	48	6	12,5	25	–	–	73	6	8,2
16. Prévention du crime et justice pénale	26	–	0,0	9	–	0,0	35	–	0,0
17. Contrôle international des drogues	47	–	0,0	23	–	0,0	70	–	0,0
18. Développement économique et social en Afrique	221	16	7,2	305	–	0,0	526	16	3,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	178	8	4,5	261	3	1,1	439	11	2,5
20. Développement économique de l'Europe	119	2	1,7	76	5	6,6	195	7	3,6
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	192	10	5,2	287	23	8,0	479	33	6,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale	106	5	4,7	150	6	4,0	256	11	4,3
24. Droits de l'homme	120	12	10,0	57	2	3,5	177	14	7,9
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	2	–	0,0	–	–	0,0	2	–	0,0
26. Réfugiés de Palestine	99	7	7,1	11	1	9,1	110	8	7,3
27. Aide humanitaire	44	3	6,8	17	–	0,0	61	3	4,9

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents des services généraux</i>			<i>Total</i>		
	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux</i>	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux</i>	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux</i>
28. Information	280	14	5,0	468	13	2,8	748	27	3,6
29. Gestion et services centraux d'appui	372	14	3,8	918	36	3,9	1 290	50	3,9
30. Contrôle interne	61	4	6,6	30	2	6,7	91	6	6,6
36. Sûreté et sécurité	52	28	53,8	877	108	12,3	929	136	14,6
Total partiel	3 963	250	6,3	5 575	315	5,7	9 538	565	5,9
Chapitre 3 des recettes.									
Services destinés au public	15	3	20,0	88	8	9,1	103	11	10,7
Total partiel	15	3	20,0	88	8	9,1	103	11	10,7
Total	3 978	253	6,4	5 663	323	5,7	9 641	576	6,0